

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 21 juillet 2020

Membres présents :

Collège professeurs : Georges DURRY, Nathalie BARRANDON, Guillaume GELLE, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège autres enseignants : Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET, Olivier DUPERON, Jean-Marc BASCOURRET, Emmanuelle LECLERCQ, David ANNEBICQUE, Christelle DECLERCQ

Collège étudiants : Augustine LEMOINE, Matéo MEVIZOU

Collège BIATSS : Nathalie HUMBERT, Frédéric VELARD, Virginie BRULE-PINTAUX, Philippe POPLIMONT, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Patricia DURIN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Jean-Luc PROST

Membre excusé :

Arnaud HUGUEL

Membre de droit :

Hélène ŒUF

Invités de droit :

Mme la Rectrice, représentée par M. Rémy MERTENS

Jean PIERI, Directeur général des services

Invités présents :

Jimmy MOREL, Marie-Odette VICTOR, Christophe CLEMENT, Patrick RAVAUX, Essaid AIT-BARKA, Damien JOUET, Ahlem ARFAOUI, Vincent CONRAD, Marie-Renée DE BACKER, Yannick REMION, Anne JUSSIAUME, Aurore LONCHAY, Philippe POPLIMONT, Thierry LETELLIER, Marie OLIVIER, Maryse MESSAGER

Début à 14h

1. Points d'information :

- Information sur la rentrée universitaire 2020-2021

Monsieur le président indique que le dispositif mis en place est susceptible d'évoluer suivant les informations qui seront transmises. La circulaire pour la rentrée n'a pas encore été envoyée. Ce dispositif comprend trois scénarios : orange, rouge et jaune. Le scénario jaune reprend les directives actuelles de gestion de la crise sanitaire. Le scénario orange correspond à la situation où un site de l'université serait contaminé. Les mesures sanitaires seraient renforcées sur certains sites et les cours et le travail à distance seraient privilégiés. Le scénario rouge correspond à la situation où une partie de l'université est en confinement et une partie des campus est fermée.

Monsieur Vincent CONRAD indique qu'à la rentrée le port du masque sera obligatoire pour les étudiants dès qu'ils entreront dans un espace clos de l'université. Les personnels devront porter le masque en permanence dans les espaces communs et d'enseignement. Les étudiants devront venir avec leurs masques. Les masques pour les personnels seront fournis. Pour les étudiants, il est prévu que soient mis à disposition gel hydroalcoolique et masques à l'épicerie solidaire. Il sera remis aux enseignants et aux vacataires un kit COVID à la rentrée qui sera complété suivant les composantes. Ce seront les enseignants qui changeront de salle. Concernant les locaux, des entrées et des sorties séparées seront mises en place dans la mesure du possible avec un sens de circulation. Si cela n'est pas possible, ce sera la règle du circuler à droite qui sera mise en place. Un seuil maximal d'accueil par salle a été défini. Il représente environ 50% de la capacité.

Monsieur Georges DURRY demande quand sera connu le scénario envisagé pour la rentrée.

Monsieur le président répond que le scénario envisagé actuellement est le scénario jaune. Cependant, la situation peut changer à tout moment en fonction des conditions sanitaires.

Monsieur Xavier ALBTERINI indique que certains étudiants mettent en place des soirées parallèles avec, potentiellement, le non-respect des gestes barrières et port du masque. Il faudrait peut-être faire une communication afin de sensibiliser les étudiants pour les regroupements futurs. La même demande a été faite à NEOMA.

Monsieur le président indique effectivement qu'il est nécessaire que les consignes sanitaires soient respectées même à l'extérieur de l'université.

Monsieur le président indique que le dispositif a été adopté à l'unanimité par le CHSCT et avec une abstention par le CT. La circulaire de la ministre est attendue dans les prochains jours. Il est fort probable que le port du masque devienne obligatoire même en extérieur.

La question de la gestion des unités transversales doit prendre en compte les états de fait et privilégier les enseignements à distance afin d'éviter le mélange d'étudiants.

Monsieur Vincent CONRAD précise que l'annexe 2 de ce dispositif rappelle que les manifestations dans l'université et les week-ends d'intégration sont suspendus et qu'il est fortement déconseillé d'organiser des événements en dehors de l'université.

Monsieur le président rappelle qu'il est important que les personnels et étudiants fragiles se déclarent afin d'être intégrés dans le dispositif.

2. Question financière :

- **Convention d'attribution de subvention pluriannuelle 2020-2023 entre Troyes Champagne-Métropole et l'URCA**

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la convention d'attribution de subvention pluriannuelle 2020-2023 entre Troyes Champagne-Métropole et l'URCA, à l'unanimité.

3. Question ressources humaines :

- **Ajout d'un poste supplémentaire à la campagne d'emplois 2020**

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'ajout d'un poste supplémentaire à la campagne d'emplois 2020 relatif à l'accueil d'un lauréat du concours d'agrégation du supérieur en droit public (section CNU 02), à l'unanimité.

4. Questions diverses :

La liste QRF avait envoyé plusieurs questions par mail.

L'université a investi en moyens technologiques et matériels pour faire face à une rentrée en hybride et au respect des gestes barrières. Elle demande pourquoi elle n'a pas aussi investi, comme d'autres universités, en ressources humaines, notamment non pérennes. Il y a encore moins d'ATER\PCT que les autres années alors qu'il en aurait fallu davantage.

Monsieur Olivier DUPERON répond qu'il y a eu l'achat d'ordinateurs portables pour les enseignants et les étudiants. Des dispositifs de captation ont été achetés pour permettre la réalisation des cours mixtes. Plusieurs plateformes et logiciels ont été utilisés, comme Moodle ou Teams. Plusieurs actions de formation seront réalisées au mois de septembre.

Monsieur le président précise que l'établissement est en attente d'un certain nombre de moyens de l'Etat. Si ces moyens sont attribués, un retour sera fait aux équipes pédagogiques.

Le fait de dispenser des cours en distanciel demande un investissement important en temps pour les enseignants. Il demande quelle rémunération est prévue à cet effet, notamment sur le long terme. Il serait utile que le CA se positionne clairement sur ce point.

Monsieur Olivier DUPERON répond que la charte de l'enseignement à distance votée en 2017 permet la rémunération sur un modèle basé qu'elle décrit.

Monsieur Damien JOUET indique que l'idée est de mettre en place des groupes de travail pour la mise en place de ce dispositif.

Il est nécessaire que l'université rédige une charte du bon usage des ressources documentaires mises en ligne afin de garantir leur non-diffusion par les étudiants (ou à défaut se protéger juridiquement). La signature de cette charte pourrait conditionner la validation de l'inscription pédagogique. Monsieur Georges DURRY demande ce qu'il en est de la rédaction de cette charte.

Monsieur Olivier DUPERON répond qu'il existe déjà une charte régissant l'usage des ressources documentaires à l'université.

Monsieur Damien JOUET ajoute que la réflexion nationale porte sur une mise en place d'une charte des droits d'auteurs qui pourrait être mise en place pour la rentrée. Un étudiant pourrait filmer le cours avec son téléphone mais il risquerait des sanctions.

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agirait d'une captation frauduleuse.

Il est demandé ce qu'il en est de la répartition des primes Covid.

Monsieur Olivier DUPERON répond que ce dispositif exceptionnel repose sur des possibilités d'attribution notifiées à l'université. Il n'est pas possible de dépasser ces possibilités. Le principe d'attribution découle surtout du décret. Cette prime peut être attribuée à un agent ayant agi en lien avec la recherche pour la lutte contre la COVID ou ayant eu une complexification de ses tâches ou un surcroît d'activité.

Monsieur Frédéric VELARD trouve que la manière dont les noms des agents lauréats des primes ont été remontés est peu claire. Les directeurs d'unité n'ont pas reçu de demandes en ce sens pour les personnels venus en présentiel durant la crise. Il demande à qui ont été faites les demandes de noms.

Monsieur Olivier DUPERON indique que des échanges ont eu lieu entre la direction des ressources humaines et les services.

Monsieur le président indique que la structure effectuant les tests PCR a été prise en compte. Les autres noms ont été recensés par les chefs de service. La liste comprend toutes les catégories de l'université. Un choix a dû être fait parmi 115 noms.

Il est demandé si l'université ne pourrait pas augmenter les budgets des composantes afin qu'elles réservent dès à présent des gymnases ou centre de congrès/exposition pour organiser les examens des grosses cohortes entre les candidats dans le respect du protocole sanitaire.

Monsieur Olivier DUPERON répond qu'il est tôt pour envisager ce type de réservation. C'est plutôt au niveau central qu'il est possible de réserver ce type de lieu. Cela ne peut pas être intégré dans le budget des composantes.

Une question a été posée concernant certains enseignants qui se sont vu retirer des heures de TP dans le service réalisé, sans possibilité d'en discuter.

Monsieur Olivier DUPERON indique que ce point a généré beaucoup d'incompréhension ou d'interprétation. Les heures n'ont pas été retirées mais sont en attente de revalidation. Il rappelle la règle du service fait. Seules les heures faites peuvent être payées. La question ne se pose que sur des heures complémentaires et non des heures statutaires.

Madame Nathalie BARRANDON indique qu'il avait été précisé qu'il n'y aurait pas de diminution du nombre de postes d'ATER et de PCT. Dans les composantes, le niveau est inférieur par rapport aux autres années. Certains postes auraient été utiles avec l'augmentation du nombre d'étudiants, notamment en première année et particulièrement à Troyes.

Monsieur le président indique que ce qui est regardé est le solde des départs et des nouvelles arrivées. Ce travail est effectué avec les composantes lors du dialogue stratégique de gestion. Peu de potentiel d'enseignements ont été perdus. L'année dernière, un second tour pour les postes d'ATER a été fait à la rentrée. Une enveloppe supplémentaire devrait être octroyée avec l'arrivée de néo-bacheliers mais il n'est pas possible de connaître la somme à l'avance. Les situations des composantes seront étudiées au cas par cas. L'ordonnateur engage sa responsabilité, notamment pénale, en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h47.